

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
15/05/2020

Dossier complet le :  
25/05/2020

N° d'enregistrement :  
f09320p0118

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,42 ha dans le cadre de la création du Barreau de liaison RD6/A8 – CONTOURNEMENT DE LA BARQUE sur les communes de Fuveau, Meyreuil, Chateauneuf-le-Rouge (13)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Bouches du Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Daniel WIRTH Directeur des Routes et des Ports

RCS / SIRET

2 2 1 | 3 0 0 | 0 1 5 | 0 0 2 4 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) autre déboisement autre titre du R341-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent formulaire cas par cas concerne les opérations de défrichement, interventions qui constituent l'une des phases préparatoires du projet routier de contournement du hameau de La Barque (13).

En effet la construction de la déviation nécessite un défrichement cumulé de 1,42 ha sur des boisements (voir document joint en annexe) qui affectera les composants suivants :

- boisements rivulaires (ripisylves de l'Arc, vallon de Bramefan)
- bosquets caducifoliés
- haies arborées

Un descriptif des essences concernées est joint en annexe, de même que le descriptif de l'aménagement routier projeté pour plus de renseignements.

La suite de l'analyse ne porte que sur cette opération de défrichement. Le reste du projet ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et DLE et décision de l'Autorité Environnementale par ailleurs.

## 4.2 Objectifs du projet

Le défrichement constitue la première phase d'intervention en phase chantier du projet routier du contournement de La Barque.

Le projet routier a pour objectifs de :

- Améliorer et sécuriser les trafics de transit entre l'A8 / RD7n et la RD6, en évitant la traversée du hameau de La Barque;
- Apaiser et sécuriser le trafic de la RD96 dans la traversée de La Barque et sur les axes connexes
- Améliorer la desserte locale et le cadre de vie des habitants ;
- Gagner en sécurité pour les usagers de la route et les habitants de La Barque
- Inscrire le projet dans une vision prospective du développement économique et démographique locale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La demande concerne exclusivement des opérations de défrichement en phase chantier, préalable au projet routier de déviation de La Barque. Celles-ci consisteront en un débardage mécanisé et arrachage des souches, et ce entre octobre et novembre. Ces interventions nécessiteront des précautions au préalable en faveur de la biodiversité :

- Éviter et une mise en défens des arbres remarquables situés à proximité (pour plus de détails sur les mesures en faveur de la biodiversité voir pièce jointe au présent formulaire - mesure E1 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle), ;
- Respect du calendrier écologique imposé (mesure R1 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),
- Limitation et matérialisation des emprises (mesure R2 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),
- Abattage en mode doux pour les arbres remarquables (mesure R4 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),

Un descriptif du projet routier est joint en annexe. Pour information, la mise en service des ouvrages se fera progressivement en fonction de la réalisation des travaux de construction du contournement de La Barque :

1ere Phase : - Démolition des bâtis

2eme Phase : - Giratoire nord,

3eme Phase : - Équipement de sécurité, signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de l'opération,

4eme Phase : - Voie de désenclavement sud de la RD6 au quartier des Amandiers (desserte de sécurité)

5° phase : - Réalisation des 4 ouvrages d'art & Déviation localisée de la RD6c

6° phase : - Réalisation du barreau de contournement de la Barque & Giratoire sud

7° phase : - Réaménagement de la RD6 & Giratoire de La Barque

8° phase : - aménagements paysagers

Par ailleurs, le Conseil Départemental, maître d'ouvrage des travaux, s'engage à ordonnancer le phasage des travaux en respectant le calendrier écologique.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement (objet de la présente demande de cas par cas); la phase d'exploitation concernera le projet routier à venir.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet routier pour lequel la présente demande de défrichement est nécessaire a fait l'objet de :

- Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;
- Etude d'impact datant d'octobre 2015 (le maître d'ouvrage s'est auto-soumis à cette étude réglementaire);
- avis de l'autorité environnementale ;
- Dossier loi sur l'eau datant de juillet 2016;
- Dossier de dérogation espèces protégées (faune et flore), en cours de mise à jour courant 2020;
- Evaluation des incidences Natura 2000 simplifiée.

Pour la demande de défrichement, une mise à jour spécifique de l'évaluation des incidences Natura 2000 est jointe en annexe.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée cumulée	1,42 ha
La surface de chaque secteur à défricher est jointe en annexe rubrique 8.2	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long : 5° 32' 1.32" lat: 43° 29' 3.34"

Point d'arrivée : long: 5° 31' 46.41" Lat : 43° 28' 33.92"

Communes traversées Fuveau  
Chateauneuf le Rouge Meyreuil

La liste des parcelles (N° et section) est jointe en annexe rubrique 8.2 de la présente demande de cas par cas

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La communauté du Pays d'Aix (auquel appartiennent les 3 communes concernées) fait l'objet d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) approuvé en décembre 2015 pour la période 2015-2020. Le Département des bouches du Rhône dispose aussi d'un PPBE établi en 2016 et reconduit en 2019 pour 5 ans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un monument historique est présent sur la commune de Fuveau : la chapelle Saint Michel (arrêté du 26 ars 1982) le projet est situé à proximité du Grand Site de la Sainte Victoire.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site intercepte 3 zones humides issues de l'inventaire départemental. Un inventaire est actuellement en cours pour délimiter les zones humides selon la législation en vigueur au sein de l'aire d'étude dans le cadre du dossier de dérogation en cours de mise à jour.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fuveau est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels pour retrait et gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007 (puis certaines pièces ont été mises à jour en 2013), idem pour Meyreuil et Chateauneuf le rouge. L'aire d'étude est concernée par le phénomène de retrait et gonflement des argiles dont l'intensité est qualifiée de "faible".  Pas de PPRT pour ces 3 communes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche référencé par la DREAL est celui du SNET sur Meyreuil (établissement en activité faisant l'objet d'une étude simplifiée de risques classe 3).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est recensé par l'ARS aux abords
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé à proximité des sites ZSC et ZPS "Montagne Sainte Victoire" située à 3km. Un formulaire d'évaluation des incidences des opérations de défrichement est joint pour ces deux sites.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de défrichements exporteront les rémanents ainsi que les arbres abattus.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant pour les opérations de défrichement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La recherche bibliographique et des prospections de terrain rendent compte de plusieurs enjeux sur la zone d'étude. L'étude faunistique et floristique est actuellement en cours de mise à jour en vue de l'actualisation de la demande de dérogation espèces protégées pour le projet routier intégrant les opérations de défrichement. Des mesures ont été prises et seront actualisées au regard de ces relevés de terrain, aussi bien au niveau de la faune que de la flore, afin de limiter l'impact du projet sur la biodiversité. Les arbres nécessitant d'être abattus occasionnent néanmoins une rupture fonctionnelle ainsi qu'une perte d'habitat d'espèces protégées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faunistique et floristique a été menée par le cabinet Naturalia, afin d'une part d'estimer l'impact sur les zones Natura 2000, et d'autre part, pour proposer des mesures adaptées, afin de limiter cet impact sur les zones Natura 2000.  Aucune atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire participant à la désignation des ZPS et ZSC "Montagne Sainte Victoire"



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse l'Arc et nécessite l'abattage d'une partie de la ripisylve classée en zone humide.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet affecte des espaces agricoles et naturels en bordure de zone urbaine. Il affecte également les continuités écologiques et notamment au droit des affluents de l'Arc.  Les impacts engendrés par ces opérations sont traités dans le cadre du dossier de demande de dérogation espèces protégées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce n'est pas le cas pour les opérations de défrichement considérées ici.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les interventions de défrichement sont ponctuelles. Seules des rotations d'engins et camions pour l'enlèvement des matériaux abattus engendreront du trafic limité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'emploi d'engins (débroussailleuse, tronçonneuse, camions, ...) occasionneront des nuisances sonores ponctuelles et limitées le temps des opérations de défrichement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations de défrichage n'occasionnent aucun éclairage puisqu'elles interviennent de jour.</p> <p>Aucun éclairage public prévu par ailleurs. Seules les phares des véhicules induiront des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seuls des rémanents et morceaux de bois seront produits pendant ces opérations. Ceux-ci seront broyés puis exportés.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de défrichement constituent des opérations préalables à une modification des usages du sol puisqu'il y aura en lieu et place des zones déboisées le projet de contournement de La Barque.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Au regard des informations disponibles dans les différents avis de l'autorité environnementale sur les communes de Fuveau, Meyreuil et Châteauneuf-le-Rouge, Rousset et Gardanne, seuls six projets ont fait l'objet d'un avis depuis 2012. Ils n'entraînent pas d'impacts cumulés vis-à-vis du projet de barreau de liaison RD6 / A8, soit parce qu'ils n'abritaient pas les espèces visées par la demande de dérogation soit parce que les atteintes résiduelles étaient qualifiées de nulles.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le défrichement est une étape préliminaire au projet routier de déviation de La Barque. Les mesures précédemment émises pour la biodiversité pourraient être revues compte tenu de la mise à jour des relevés naturalistes à venir (2020).

Rappel des mesures ayant trait aux opérations de défrichement (voir PJ au présent formulaire) :

- élaboration d'un phasage travaux en fonction du calendrier écologique des espèces
- limitation et matérialisation des emprises en phase "travaux"
- insertion paysagère adaptée en tenant des chiroptères
- abattage d'arbres respectueux des enjeux écologiques

D'autres mesures ERC concernent le projet de contournement de La Barque dans son ensemble :

- conservation d'un bâti accueillant la chouette effraie
- insertion paysagère adaptée en tenant compte des chiroptères, mise en place de barrière anti-collision
- mesures d'accompagnement ont été également émises en complément (préconisations essences végétales, AMO en phase chantier, gestion des accotements et talus routiers...);
- mesures de compensation sont en cours d'élaboration et ce notamment le long de l'Arc.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour rappel, le projet de déviation a déjà fait l'objet d'une étude d'impact, DLE etc...

Les opérations de défrichement occasionnent une rupture fonctionnelle au niveau des vallats, et de l'Arc; rupture accrue par l'aménagement routier à venir. Ce projet intègre d'ores et déjà la nécessité d'avoir recours à la réalisation d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ainsi que leurs habitats (en cours). Une démarche compensatoire est d'ores et déjà engagée afin de préserver et restaurer les continuités écologiques et notamment boisées le long de l'Arc (en compensation de l'atteinte identifiée aux boisements rivulaires essentiellement) - MC1.

Une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe au formulaire de demande d'examen cas par cas : cette annexe référence les essences arborées concernées par la demande de défrichage ainsi que leur état sanitaire et comprend le dossier photographique demandé pour le point 3 de la rubrique 8.1 ci-dessus,
- Dossier d'incidence Natura 2000 ; répond à la demande du point 6 de la rubrique 8.1 ci-dessus,
- Dossier CNPN transmis de mars 2019
- Dossier et arrêté DLE,
- Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet RD6-A8,
- Étude d'Impact de 2015 relative au dossier de DUP.
  
- Liste des parcelles concernée par la demande de cas par cas
- Surface de chaque secteur à défricher

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Le Directeur des Routes et des Ports

  
Daniel WIRTH

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



